

PROGRAMME DE COLLABORATION DES NATIONS UNIES SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À LA DÉFORESTATION ET À LA DÉGRADATION DES FORÊTS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

République de Côte d'Ivoire

DOCUMENT DE PROGRAMME NATIONAL

Pays : République de Côte d'Ivoire

Titre du programme : Programme National d'appui au processus REDD+ en Côte d'Ivoire

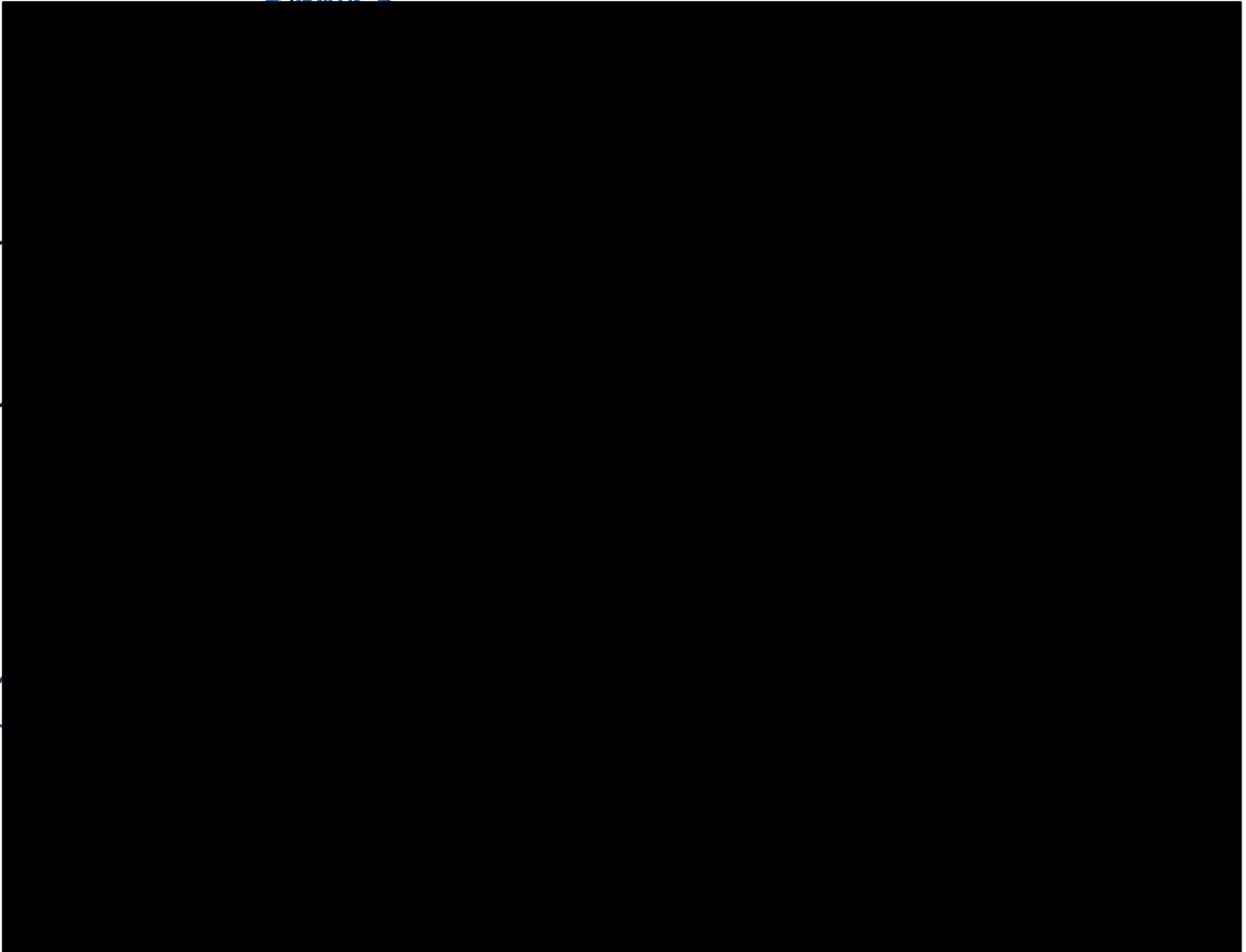
Objectif du programme national : Appuyer le Pays pour sa préparation au mécanisme REDD+ afin de lui permettre de répondre à ses engagements envers la CCNUCC.

Il s'agira plus spécifiquement de renforcer les capacités nationales d'organisation, de dialogue multipartenaire, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir l'élaboration et la validation d'une Stratégie nationale REDD+, pour la définition d'un niveau de référence national et la mise en place d'un SNSF.

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---------------------------|------------------------|----------------|--------------|------------|---------------------|------------------------|----------------|-----------|----------------|-------|--------------|-----------|--------------|-------------------------------|-----------------------|
| <p>Durée du programme : 3 ans</p> <p>Date de début/de fin prévue : De Octobre 2014 à Septembre 2017</p> <p>Gestion des fonds : canalisée (« pass-through »)</p> <p>Agent de gestion ou agent administratif : Bureau des fonds fiduciaires multipartenaires (PNUD)</p> | <p>Budget du processus de préparation à la REDD+ [R-PP 2014] (*)</p> <p>Budget estimé : US\$ 19,631,700 dont :</p> <table><tr><td>1. Budget financé:</td><td>US\$ 10,373,000</td></tr><tr><td> Gouvernement :</td><td>US\$ 245,000</td></tr><tr><td> ONU-REDD :</td><td>US\$ 3,210,000 (**)</td></tr><tr><td> FCPF/Banque mondiale :</td><td>US\$ 3,800,000</td></tr><tr><td> AFD/C2D :</td><td>US\$ 2,431,000</td></tr><tr><td> IRD :</td><td>US\$ 250,000</td></tr><tr><td> UE-REDD :</td><td>US\$ 437,000</td></tr><tr><td>2. Budget non-financé:</td><td>US\$ 9,258,700</td></tr></table> <p>(*) Le R-PP est le plan national de préparation à la REDD+ (phase 1 du mécanisme REDD+ de la CCNUCC)</p> <p>(**) Cela inclut les coûts du programme et les coûts d'appui indirects</p> | 1. Budget financé: | US\$ 10,373,000 | Gouvernement : | US\$ 245,000 | ONU-REDD : | US\$ 3,210,000 (**) | FCPF/Banque mondiale : | US\$ 3,800,000 | AFD/C2D : | US\$ 2,431,000 | IRD : | US\$ 250,000 | UE-REDD : | US\$ 437,000 | 2. Budget non-financé: | US\$ 9,258,700 |
| 1. Budget financé: | US\$ 10,373,000 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gouvernement : | US\$ 245,000 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ONU-REDD : | US\$ 3,210,000 (**) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FCPF/Banque mondiale : | US\$ 3,800,000 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| AFD/C2D : | US\$ 2,431,000 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IRD : | US\$ 250,000 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| UE-REDD : | US\$ 437,000 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Budget non-financé: | US\$ 9,258,700 | | | | | | | | | | | | | | | | |



Nom et signature des homologues nationaux et des organismes des Nations Unies participants



Date

21/10/14

AKA d le

Liste des abréviations

| | |
|-----------|--|
| AFD/C2D | : Agence Française de Développement / Contrat de Désendettement et de Développement |
| CCNUCC | : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| CN-REDD+ | : Commission Nationale REDD+ |
| CTP | : Conseiller Technique Principal |
| DA | : Données d'Activités |
| EFI/UE | : European Forest Institute / Facilité de l'Union Européenne pour la REDD+ |
| FAO | : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FASM/MDTF | : Fonds d'Affectation Spéciale Multipartenaires / Multi Donor Trust Fund |
| FCPF | : Forest Carbon Partnership Facility |
| FE | : Facteurs d'Emission |
| FLEGT | : Forest Law Enforcement, Governance and Trade / Programme pour l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux |
| GIEC | : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| HACT | : Harmonised Approach to Cash Transfers / Approches harmonisées des procédures de remise d'espèces aux partenaires d'exécution |
| IFN | : Inventaire Forestier National |
| IGES | : Inventaire des Gaz à Effet de Serre |
| IRD | : Institut de Recherche et de Développement |
| MINESUDD | : Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable |
| MNV | : Mesure, Notification et Vérification |
| MPTF | : Multi Partner Trust Fund |
| NR/NER | : Niveau de Référence / Niveau d'Emission de Référence |
| ONU-REDD | : Programme des Nations Unies pour la REDD+ |
| OSC | : Organisation de la Société Civile |
| PN | : Programme National |
| PNUAD | : Programme des Nations Unies pour l'Aide au Développement |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNUE | : Programme des Nations Unies pour l'Environnement |

- REDD+ : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement
- R-PP : Plan de Préparation à la REDD+
- SEP/REDD+ : Secrétariat Exécutif Permanent REDD+
- SNSF : Système National de Surveillance des Forêts

1. Résumé analytique

Engagement national et international de la Côte d'Ivoire dans le mécanisme REDD+

La Côte d'Ivoire est fortement engagée dans les discussions relatives à la mise en place du mécanisme REDD+ dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Cet engagement est marqué par la prise du *Décret n° 2012-1049*, adopté en Conseil de Ministres du 24 octobre 2012. Ce décret endosse le processus national REDD+ et permet l'établissement des structures de gestion de la préparation à la REDD+.

Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD) a été chargé de piloter le processus national REDD+, au travers d'une Commission Nationale REDD+ (CN-REDD+). Un Secrétariat Exécutif Permanent pour la REDD+ (SEP/REDD+) a été mis en place pour gérer au quotidien la planification, la mobilisation des ressources financières, l'accompagnement technique et la dynamique participative du processus national de préparation au mécanisme REDD+. De plus, un partenariat avec le processus FLEGT (sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois dans le cadre du Programme UE-FAO FLEGT) a débuté. Le pays a aussi initié une démarche pour intégrer et assurer la participation des acteurs non gouvernementaux, notamment les organisations de la société civile et le secteur privé. En particulier, une plateforme conjointe FLEGT/REDD+ des organisations de la société civile a été établie et est en cours de structuration. Enfin, une *Task Force interministérielle sur la REDD+*, pilotée par le Ministère du Plan et du Développement, fortement engagé dans le processus REDD+, a été mise en place pour soutenir le dialogue politique national autour de la REDD+.

La Côte d'Ivoire est également devenue membre des deux plateformes internationales d'appui à la REDD+ en 2011 : le Programme ONU-REDD (qui est un partenariat entre la FAO, le PNUD et le PNUE) et le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (le FCPF, qui est soutenu par la Banque mondiale). Par ailleurs, la Côte d'Ivoire reçoit depuis 2013 l'appui de l'Agence Française de Développement dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (AFD/C2D) et de la Facilité REDD+ de l'Union Européenne (UE-REDD) pour le travail sur la REDD+. Au total, près de 10 millions de dollars américains ont été mobilisés par la Côte d'Ivoire auprès de ces partenaires internationaux – ce qui témoigne de la forte volonté politique nationale à s'engager dans la REDD+ ainsi que la reconnaissance internationale à l'égard de cet engagement.

Le Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP)

Depuis 2013, la Côte d'Ivoire élabore, avec une approche participative et un important appui technique, son *Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP)*, qui représente la feuille de route pour le processus national REDD+ sur la période 2014-2017. Il est le résultat de plusieurs mois de planification, d'échanges techniques, de consultations multipartenaires et de concertation avec les partenaires internationaux, ainsi que des missions FCPF et ONU-REDD.

Le R-PP de la Côte d'Ivoire est organisé selon le canevas conjoint ONU-REDD et FCPF. Il définit le partage des rôles et les allocations budgétaires pour chacun des partenaires internationaux engagés en Côte d'Ivoire. En effet, il est le garant d'une coordination harmonieuse des divers appuis techniques et financiers de l'ONU-REDD, du FCPF, de

l'AFD, de l'IRD et de l'UE-REDD. Le détail des étapes de construction et de validation du R-PP ayant mené à sa validation par le Conseil d'Orientation ONU-REDD de juillet 2014 et à l'accord pour un financement de 3,210,000 dollars américains est disponible en annexe 6 (Note de synthèse de l'appui ONU-REDD).

Le budget total du R-PP qui permettra au pays d'être prêt à participer au mécanisme REDD+ (c'est-à-dire correspondant à la phase 1) est de US\$ 19,631,700, dont plus de la moitié (US\$ 10,373,000) est déjà acquise à travers une approche multipartenaire. Environ 65% de ce budget total (soit US\$ 12,631,700) est alloué au cœur des activités de préparation à la REDD+ (voir R-PP) tandis que 35% (soit un montant de US\$ 7.000.000) est prévu pour la mise en œuvre de projets pilotes REDD+ afin de dégager des expériences de terrain concrètes et de permettre aux populations vivants à proximité des forêts de s'engager directement et de percevoir des bénéfices multiples et tangibles que le processus REDD+ pourra apporter au-delà de la phase de préparation.

Contribution du Programme ONU-REDD

La contribution du Programme ONU-REDD (US\$ 3,210,000) au processus REDD+ de la Côte d'Ivoire est bien définie dans le R-PP et est en synergie avec la vision et les plans de travail du pays, ainsi que les appuis des autres partenaires internationaux, dont notamment le FCPF avec qui une planification conjointe a été entamée en 2014. Plus concrètement, l'ONU-REDD se focalisera à fournir un appui technique et financier sur les axes clés de la REDD+ suivants :

- L'engagement des parties prenantes dans la REDD+, y compris la participation et la consultation des acteurs de la société civile (R-PP: 1C)
- L'analyse approfondie des facteurs de la déforestation, aboutissant – avec le concours d'autres travaux analytiques – au consensus national sur les options stratégiques pour la REDD+ (R-PP: 2A & 1C)
- L'évaluation des bénéfices multiples de la REDD+ (R-PP: 4B)
- La construction de la Stratégie nationale REDD+, y compris le dialogue politique (R-PP: 2B & 1C)
- L'examen des options financières pour la REDD+, probablement aboutissant à la conception et à l'établissement d'un Fonds national REDD+ (R-PP: 2C)
- La définition d'un niveau de référence REDD+ préliminaire (R-PP: 3)
- La construction du Système National de Suivi Forestier (SNSF) (R-PP: 4A)
- La conception du système d'information sur les sauvegardes (R-PP: 4B)

Ces chantiers sont étroitement alignés aux appuis prévus par le FCPF (notamment l'évaluation environnementale et sociale stratégique et la modélisation des scénarios de développement et leurs dimensions REDD+, etc.), par le programme AFD/C2D (notamment sur la cartographie et la télédétection qui pourront alimenter le SNSF) et par l'UE-REDD (sur les liens entre agriculture et forêts qui est une des options stratégiques identifiées dans le R-PP).

L'appui de l'ONU-REDD à l'engagement des parties prenantes (R-PP: 1C) s'organisera autour de deux grandes lignes d'action. D'abord, le soutien à l'organisation et à la participation de la société civile, y compris l'appui aux activités de la plateforme FLEGT/REDD+ de la société civile et la mise en œuvre du *Plan d'engagement des parties prenantes sur la REDD+*, qui est en cours d'élaboration. Une évaluation à mi-parcours du processus d'engagement des parties prenantes et de la qualité de la participation et de la consultation sur le FLEGT et la REDD+ est aussi prévue sous l'appui ONU-REDD, afin d'améliorer les approches de participation, de consultation et d'engagement de la société civile lors du processus REDD+. De plus, l'ONU-REDD appuiera les consultations et le dialogue

multipartenaire sur la REDD+ lors de la construction de la Stratégie nationale REDD+ (en liaison avec R-PP: 2A & 2B), y compris l'appui au consensus sur le cadre des options stratégiques REDD+, les travaux des groupes thématiques sur les options stratégiques, les séances de la Task force interministérielle sur la REDD+, la formation technique et en planification stratégique sur la REDD+, l'analyse participative sur la gouvernance REDD+, le dialogue de haut niveau politique, l'engagement international de la Côte d'Ivoire, des enquêtes sociales et de terrain pour alimenter le processus REDD+ et d'autres consultations et activités de sensibilisation multipartenaires sur diverses thématiques liées aux activités de préparation à la REDD+.

L'ONU-REDD appuiera l'encadrement de l'analyse approfondie des facteurs de la déforestation (R-PP: 2A), qui est l'étude de base de la REDD+ et qui démarrera le plus tôt possible. Cette étude analysera en profondeur les facteurs – directs et indirects – de la déforestation et de la dégradation des forêts, y compris une déclinaison géographique de chacun des facteurs, et en distinguant les facteurs du passé, ceux du présent et les probables facteurs futurs.

L'ONU-REDD financera aussi une évaluation des bénéfices multiples de la REDD+ (R-PP: 4B), suivant l'expérience du PNUE en la matière. Ces deux chantiers analytiques contribueront, avec le concours d'autres travaux analytiques financés par le FCPF, l'AFD, l'EFI/UE et le Gouvernement, à la recherche d'un consensus national sur les options stratégiques pour la REDD+, ce qui représente le point de départ de la construction de la Stratégie nationale REDD+ (cf. R-PP: 2A). De plus, l'évaluation sur les bénéfices multiples renforcera l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique que le FCPF soutiendra (R-PP: 2D) et fournira également des indicateurs et des données pour la conception du Système d'Information sur les Sauvegardes (R-PP: 4B).

L'ONU-REDD jouera un rôle de catalyseur dans la construction de la Stratégie Nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire (R-PP: 2B, en liaison étroite avec 1C, 2A & 2D). Cet exercice intègre, de façon itérative, le travail analytique, la consultation multipartenaire, le dialogue politique, la prospective et la planification stratégique, afin d'aboutir à un document stratégique national robuste, crédible, viable et avec des objectifs tangibles et des mesures d'évaluation de sa propre performance. Un ensemble d'options stratégiques pour la REDD+ ont été identifiées lors du travail de consultation et de rédaction du R-PP en 2013 - 2014, comprenant 4 options sectorielles et 2 options transversales. Ces options visent à atteindre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de séquestration additionnelle de carbone, d'amélioration des conditions de vie des populations rurales et de restauration des écosystèmes. Sur la base analytique et des consultations déjà menées, le pays anticipe les options stratégiques suivantes : (i) Découplage entre production agricole et déforestation via la promotion de pratiques agricoles intensives à impacts réduits sur l'environnement et l'agroforesterie ; (ii) Développement d'une stratégie énergétique domestique basé sur la promotion des énergies renouvelables ; (iii) FLEGT et gestion durable des forêts et des aires protégées ; (iv) Reboisement des zones de savanes et renforcement des stocks de carbone dans les forêts dégradées ; (v) Aménagement du territoire et sécurisation du foncier ; et (vi) Planification nationale et réformes structurelles pour la transition vers une économie verte. Ces options stratégiques sont provisoires et fourniront la base d'un exercice d'analyse technique et de consultations multipartenaires pour aboutir à un corps consolidé d'options stratégiques, qui permettra ensuite de construire la Stratégie nationale REDD+. Afin que cette tâche complexe réussisse, l'ONU-REDD appuiera la rédaction de notes techniques qui intègrent les résultats de tous les travaux analytiques réalisés, mobilisera les parties prenantes pour des échanges sous plusieurs formes, fournira l'expertise internationale pour l'encadrement du dialogue technique et de

dialogue politique, financera la formation technique et la planification stratégique pour les acteurs engagés dans la construction de la Stratégie, facilitera les efforts de consolidation et de rédaction, et appuiera le dialogue de politique. L'approche méthodologique, qui sera aussi appuyé par l'ONU-REDD avec le FCPF, comprendra entre autres l'établissement de groupes thématiques multipartenaires pour chaque option stratégique retenue, les travaux de la nouvelle *Task Force interministérielle* sur la REDD+ (pilotée par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement), des rencontres pour le dialogue politique (y compris un forum de haut niveau politique sur la REDD+ qui sera connecté à un effort plus élargi de plaidoyer de la Côte d'Ivoire au niveau international) et les efforts pour la validation nationale de la Stratégie et son adoption à un haut niveau politique.

Le travail de construction de la Stratégie nationale REDD+ sera étroitement alimenté et aligné avec l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS), qui sera appuyée financièrement et techniquement par le FCPF (R-PP: 2D). Plusieurs activités de la composante sur l'engagement des parties prenantes (R-PP: 1C) alimenteront également le développement de la Stratégie nationale REDD+. La Côte d'Ivoire anticipe une complémentarité des appuis de l'ONU-REDD, du FCPF et de l'UE-REDD dans l'analyse des options stratégiques et la construction de la Stratégie nationale REDD+. De plus, le travail analytique et de dialogue politique sur les options stratégiques concernant notamment le cacao et les options stratégiques (i) et (vi) sera renforcé par l'initiative *Green Commodities* du PNUD qui dispose de l'expertise sur comment transformer les chaînes commerciales des produits agricoles en vue de faciliter leur alignement avec des objectifs climatiques et de développement durable. Concrètement, l'initiative *Green Commodities* promeut des partenariats publique-privé, en associant des producteurs, des gouvernements, des entreprises et des acteurs des marchés afin que les grands produits agricoles du commerce global soient plus durables et plus compatibles avec les défis climatiques – elle renforcera ainsi le dialogue et le processus de partenariat déjà engagé par le SEP/REDD+ avec le Conseil Café-Cacao de la Côte d'Ivoire.

Concernant le cadre de mise en œuvre de la REDD+, l'ONU-REDD se concentrera sur l'examen des options financières pour la REDD+, ainsi que la conception et l'établissement d'un Fonds national REDD+ (cf. R-PP: 2C). En effet, le pays anticipe déjà la création d'un Fonds national REDD+ comme une des options financières à retenir, tel que proposé dans le R-PP. Un tel Fonds sera construit selon les exigences internationales pour la finance climat et les expériences du PNUD en la matière. Le Fonds national REDD+ deviendra le bras financier de la Stratégie nationale REDD+, censé canaliser les financements internationaux et les ressources domestiques vers les investissements REDD+, ainsi que soutenir les efforts pour une économie verte, faciliter l'accès du pays au futur Fonds vert pour le climat de la CCNUCC et, enfin, pourra aussi gérer des paiements pour services environnementaux, y compris des crédits REDD+. En plus, l'ONU-REDD appuiera la conception d'un registre REDD+ ou plateforme de gestion de données sur la REDD+ qui devra être connectée au système national de suivi des forêts (cf. R-PP: 4A), au Fonds national REDD+ (cf. R-P: 2C) et au Système d'Information sur les garanties sociales et environnementales (cf. R-PP: 4B).

L'ONU-REDD appuiera aussi le développement d'un niveau de référence pour la REDD+ (cf. R-PP: 3), qui est indispensable pour évaluer les impacts réels des activités REDD+. Ce niveau de référence prendra en compte les taux historiques de déforestation et de dégradation des forêts, tout en tenant compte des émissions de gaz à effet de serre historiques et des circonstances nationales. Un travail préalable sur la définition de la forêt en Côte d'Ivoire et la définition des différentes typologies de peuplement forestier sera aussi nécessaire. Les données

statistiques désagrégées sur les principales causes de la déforestation et de la dégradation de forêts seront aussi collectées et analysées.

L'ONU-REDD contribuera aussi à la construction du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), qui est un des piliers du fonctionnement du mécanisme REDD+ (cf. R-PP: 4A). Le SNSF sera construit comme base préalable du système de Surveillance, Mesure, Notification et Vérification du carbone forestier (système S&MNV). Ce dernier sera développé conformément à la Décision 4/CP.15 de la CCNUCC (qui concerne les recommandations méthodologiques pour les activités relatives à la REDD+), ainsi qu'aux guides des bonnes pratiques et aux lignes directrices sur le secteur de l'utilisation des terres et de la forêt établis par le GIEC en 2003 et en 2006. La FAO fournira l'appui-conseil technique et le financement de base pour la construction du SNSF et du S&MNV. Toutes les informations récoltées par le système de surveillance forestier seront regroupées au sein d'un système d'archivage national et les résultats seront mis à disposition des parties prenantes via le *géo-portail* du SNSF.

Enfin, l'ONU-REDD appuiera la conception d'un Système d'Information sur les Sauvegardes pour la REDD+ (cf. R-PP: 4B), suivant les directives de la CCNUCC, notamment les *Accords de Cancún* (2010) et le *Cadre de Varsovie sur la REDD+* (2013). Ce travail sera étroitement lié au contenu de la Stratégie nationale REDD+ (cf. R-PP: 2B) et basé sur les résultats et les données de l'Evaluation Environnementale, Sociale et Stratégique (cf. R-PP: 2D) et de l'analyse des bénéfices multiples de la REDD+ (cf. R-PP: 4B).

En outre, l'ONU-REDD à travers la FAO, agence de coordination dans ce programme national, fournira l'appui à la gestion efficiente et axée sur les résultats du PN ONU-REDD, comprenant la coordination des partenaires internationaux, le lancement des plans de travail ONU-REDD et FCPF prévu avant fin 2014 et l'évaluation finale des actions financées par l'ONU-REDD (cf. R-PP: 2A).

2. Cadre de résultats

Ce *Programme National d'appui au processus REDD+* s'inscrit dans le processus national REDD+ et s'aligne parfaitement avec le Plan de préparation à la REDD+ (R-PP) de la Côte d'Ivoire. Il jouera un rôle crucial pour permettre au pays d'être prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2018. Il contribuera indirectement aux effets 1 et 2 du Programme des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) Révisé 2013-2015 de la Côte d'Ivoire.

L'objectif attendu de l'appui ONU-REDD est d'aider à développer les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour mettre en place le mécanisme REDD+. Le format adopté pour présenter le cadre de résultats a légèrement été restructuré, par rapport au format par Composante du R-PP, afin de mettre en exergue l'articulation du Programme National autour de trois résultats principaux, eux-mêmes reliés aux différentes composantes du R-PP et distribués en plusieurs activités/réalisations :

1. La coordination et l'implication des parties prenantes (nationales et internationales) sont renforcées
2. Une stratégie nationale REDD+ est préparée et prête à être mise en œuvre
3. Un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) alimenté par des FE et des DA préliminaires et relié au Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) est conçu de manière transparente et les capacités nationales sont opérationnelles

Le tableau 1 ci-dessous détaille le cadre de résultats de la proposition ONU-REDD en faisant le lien entre ses résultats principaux, les sous-composantes du R-PP et les activités spécifiques à mettre en œuvre.

Tableau 1. Cadre de résultats du programme national

| PROGRAMME NATIONAL ONU-REDD / COTE D'IVOIRE (PN) | | | | | | | MINESUDD – SEP/REDD+ | |
|--|---|--|--|--|--|-----------------|----------------------|--|
| Objectif : Appuyer le Pays pour sa préparation au mécanisme REDD+ afin de lui permettre de répondre à ses engagements envers la CCNUCC | | | | | | | | |
| Résultats | R-PP | Réalisations principales et activités indicatives | Indicateurs | Point de référence | Cibles | Agence ONU-REDD | Budget (USD) | |
| 1. La coordination et l'implication des parties prenantes sont renforcées | | | | | | | | |
| 1A | 1.1. Gestion nationale du processus REDD+ et du programme ONU-REDD en Côte d'Ivoire | <ul style="list-style-type: none"> Réunions/ateliers de gestion du PN Suivi-évaluation du PN | <p>Fonctionnement des structures et des outils de consultation et de gestion du processus REDD+ en Côte d'Ivoire</p> <p>Le degré de renforcement des capacités nationales de coordination autour de la REDD+</p> | <p>Les structures et les outils de consultation et de gestion de la REDD+ en Côte d'Ivoire sont en cours d'établissement</p> <p>Le SEP/REDD+ est la seule structure nationale fonctionnelle de gestion du processus REDD+ en Côte d'Ivoire</p> | <p>Les structures et les outils de consultation et de gestion du processus REDD+ en Côte d'Ivoire sont fonctionnels</p> <p>Le développement des politiques et des outils REDD+ en Côte d'Ivoire est mené de manière concertée et transparente avec l'implication des partenaires techniques et financiers, du gouvernement et de la société civile</p> | FAO | 85,000 | |
| | | | | <p>PN pas encore lancé.</p> <p>Comité de Pilotage pas encore constitué.</p> <p>Aucun processus de suivi-évaluation externe des activités REDD+ en Côte d'Ivoire</p> | <p>Un atelier de lancement officiel restreint regroupant les principales parties prenantes, les autorités et les médias</p> <p>Un Comité de Pilotage est constitué et se réunit annuellement (et une séance extraordinaire du Conseil Consultatif a lieu)</p> <p>Un atelier de clôture du PN</p> <p>Les résultats de l'évaluation permettent une analyse approfondie de l'efficacité du programme ONU-REDD en Côte d'Ivoire et fournissent des recommandations</p> | | | |
| 1A | 1.2. Renforcement de l'équipe nationale de gestion | <ul style="list-style-type: none"> Recrutements d'un Conseiller | <p>Le CTP est recruté et affecté au</p> | <p>Aucun appui technique</p> | <p>Le CTP travaille à temps plein dans le pays</p> | FAO | 480,000 | |

| PROGRAMME NATIONAL ONU-REDD / COTE D'IVOIRE (PN) | | | | | | | MINESUDD – SEP/REDD+ | |
|--|------|---|--|---|---|-----------------|----------------------|--|
| Objectif : Appuyer le Pays pour sa préparation au mécanisme REDD+ afin de lui permettre de répondre à ses engagements envers la CCNUCC | | | | | | | | |
| Résultats | R-PP | Réalisations principales et activités indicatives | Indicateurs | Point de référence | Cibles | Agence ONU-REDD | Budget (USD) | |
| | | <p>Technique Principal (CTP) (cadre international)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un assistant administratif et financier (cadre national) | <p>sein du Secrétariat Exécutif Permanent REDD+</p> <p>Un assistant administratif et financier est recruté et affecté au sein du SEP REDD+</p> | <p>et organisationnel international permanent au sein du SEP REDD+</p> <p>Aucun appui administratif/financier permanent au sein du SEP REDD+</p> | <p>et en parfaite collaboration avec le SEP REDD+ et les agences du programme ONU-REDD</p> <p>L'assistant administratif et financier travaille à temps plein dans le pays et en parfaite collaboration avec le CTP, le SEP REDD+ et les agences du programme ONU-REDD</p> | | | |
| | 1C | <p>1.3. Renforcement de l'engagement multipartenaire autour de la REDD+</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux travaux de la plateforme FLEGT/REDD+ de la société civile - Mise en œuvre du <i>Plan d'engagement des parties prenantes sur la REDD+</i> - Dialogue politique, forum de haut niveau, plaidoyer international, dialogue avec les bailleurs de fonds - Evaluation participative de la gouvernance REDD+ - Enquêtes sociales et de terrain sur la REDD+ - Evaluation à mi-parcours sur l'engagement des parties prenantes et de la participation Consultations multipartenaires (outils REDD+, SNSF, alignement politique, etc.) | <p>Fonctionnement de la plateforme FLEGT/REDD+ de la société civile avec une influence tangible sur le processus national REDD+</p> <p>Degré de dialogue de politiques, interministériel et avec les bailleurs</p> | <p>La plateforme FLEGT/REDD+ de la société civile se réunit en interne au moins une fois par trimestre pour analyser des dossiers ou préparer des notes techniques ou politiques</p> <p>La plateforme FLEGT/REDD+ de la société civile alimente activement et régulièrement le processus national REDD+</p> <p>Le rôle du SEP/REDD+ est pour l'instant circonscrit à la planification du R-PP et à la mobilisation financière</p> | <p>La plateforme FLEGT/REDD+ de la société civile alimente activement et régulièrement le processus national REDD+</p> <p>Le SEP/REDD+ mène au moins 8 séances de consultation technique ou politique avec les parties prenantes clé par an, visant un dialogue politique interministériel, multipartenaire et avec les partenaires internationaux sur la REDD+</p> | PNUD | 275,000 | |
| 2. Une stratégie nationale REDD+ est préparée, adoptée et prête à être mise en œuvre | | | <p>Qualité technique du document de Stratégie nationale REDD+</p> <p>Qualité du dialogue multipartenaire et de politique</p> | <p>Pas de Stratégie nationale REDD+ Compréhension et engagement politique autour de la REDD+</p> | <p>Un document de Stratégie nationale REDD+ est adopté au niveau national et prêt à être soumis à la CCNUCC</p> | | | |

| PROGRAMME NATIONAL ONU-REDD / COTE D'IVOIRE (PN) | | | | | | | MINESUDD – SEP/REDD+ | |
|--|------|---|---|--|---|-----------------|----------------------|--|
| Objectif : Appuyer le Pays pour sa préparation au mécanisme REDD+ afin de lui permettre de répondre à ses engagements envers la CCNUCC | | | | | | | | |
| Résultats | R-PP | Réalisations principales et activités indicatives | Indicateurs | Point de référence | Cibles | Agence ONU-REDD | Budget (USD) | |
| 2A (en liaison avec 1C et 2B) | | <p>2.1. L'analyse sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts est effectuée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur l'identification et la cartographie des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts menée. - Atelier national de validation des résultats de l'étude | <p>sous-jacent à la Stratégie nationale REDD+</p> <p>Compréhension et discussion multipartite sur les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts</p> | <p>limités</p> <p>Manque d'analyse robuste sur les facteurs de la déforestation (les informations disponibles dans le R-PP sont préliminaires)</p> | <p>Les facteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts sont identifiés et cartographiés et permettent d'alimenter les réflexions sur le développement de la Stratégie nationale REDD+</p> | FAO | 200,000 | |
| 1C et 2B (en synergie avec 2A et 2D) | | <p>2.2. Définition et formulation des options stratégiques REDD+</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation d'un cadre consensuel d'options stratégiques sur la REDD+ (sur base des résultats sous 2.1) - Formulation technique des options stratégiques REDD+ retenues - Analyses techniques et institutionnelles complémentaires - Formation technique et en planification stratégique sur la REDD+ - Travaux des groupes thématiques sur les options stratégiques - Enquêtes de terrain pour alimenter l'analyse et la définition des options stratégiques - Feuille de route pour la construction et l'adoption de la Stratégie nationale REDD+ | <p>Etat de définition et de consensus sur des options stratégiques pour la REDD+</p> <p>Capacité des parties prenantes clés pour construire un document de stratégie nationale aligné aux requis internationaux</p> | <p>Absence de cadre d'options stratégiques (à l'exception de l'ébauche générale dans le R-PP)</p> <p>Absence d'analyse technique approfondie sur les différentes options stratégiques REDD+ de la Côte d'Ivoire</p> <p>Absence de capacités et de mécanismes pour le dialogue multipartenaire et de politique sur les options stratégiques REDD+</p> | <p>Cadre d'options stratégiques REDD+ consensuel et bien défini techniquement</p> <p>Feuille de route pour la construction de la Stratégie nationale REDD+ élaboré et agréé</p> | PNUD | 280,000 | |
| 1C & 2B (en | | <p>2.3. Construction de la Stratégie nationale REDD+</p> | <p>État de formulation de la Stratégie nationale REDD+</p> | <p>Stratégie nationale REDD+ absente</p> | <p>Document de Stratégie nationale REDD+ lié au développement du niveau de référence national, préparé de façon</p> | PNUD | 430,000 | |

| PROGRAMME NATIONAL ONU-REDD / COTE D'IVOIRE (PN) | | | | | | | MINESUDD – SEP/REDD+ | |
|--|--------------------|--|---|---|---|--|----------------------|--------------|
| Objectif : Appuyer le Pays pour sa préparation au mécanisme REDD+ afin de lui permettre de répondre à ses engagements envers la CCNUCC | | | | | | | Agence ONU-REDD | Budget (USD) |
| Résultats | R-PP | Réalisations principales et activités indicatives | Indicateurs | Point de référence | Cibles | | | |
| | synergie avec (2D) | <ul style="list-style-type: none"> Expertise internationale pour l'encadrement de l'analyse technique et du dialogue de politique autour de la REDD+ (appuyant 2.2 et 2.3, ainsi que les synergies entre composantes 1C, 2A, 2B, 2D et 3 du R-PP) Travaux de la <i>Task force interministérielle sur la REDD+</i> Formulation de la vision politique nationale sur la REDD+ Consultations spécialisées et/ou multipartenaires pour aboutir à l'adoption du consensus national sur la Stratégie nationale REDD+ Elaboration d'un programme consolidé des réformes légales, fiscales et institutionnelles Dialogue politique avec les partenaires internationaux Production du premier Plan d'Investissement REDD+ Construction de l'ancrage de la REDD+ dans les décisions politiques et la planification nationale Appui-conseil à la rédaction du document de la Stratégie Validation de la Stratégie nationale REDD+ | <p>Nombre de séances de haut niveau (ministérielle et/ou avec partenaires internationaux) sur les dimensions politiques REDD+ et la mobilisation financière</p> | <p><i>Task Force interministérielle sur la REDD+</i> récemment conçue, mais pas encore fonctionnelle</p> <p>Absence du dialogue politique sur la REDD+ (en dehors les exercices autour de la consultation et la validation du R-PP)</p> | <p>participative, avec un contenu technique de qualité, ancré sur un dialogue politique, et adopté au niveau national</p> | | | |
| | 2C | <p>2.4. Outils de mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des options financières pour la REDD+ Développement des options financières REDD+ retenues et dialogue multipartenaire Conception du Fonds national REDD+ y compris les consultations avec les parties prenantes | <p>Etat de définition et d'analyse des options financières pour la REDD+</p> | <p>Absence de compréhension des options financière pour la REDD+ (et de leurs avantages, défis et requis pour les saisir)</p> | <p>Au moins 3 options financières pour la REDD+ son analysées et considérées par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire</p> <p>A la fin du PN, les ministères de l'Environnement et des Finances dialoguent régulièrement et coopèrent pour mobiliser la finance REDD+</p> | | | 180,000 |

| MINESUDD – SEP/REDD+ | | | | | | | |
|---|------|---|--|--|---|-----------------|---------|
| PROGRAMME NATIONAL ONU-REDD / COTE D'IVOIRE (PN) | | | | | | | |
| Objectif : Appuyer le Pays pour sa préparation au mécanisme REDD+ afin de lui permettre de répondre à ses engagements envers la CCNUCC | | | | | | | |
| Résultats | R-PP | Réalisations principales et activités indicatives | Indicateurs | Point de référence | Cibles | Agence ONU-REDD | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Rédaction des procédures opérationnelles du Fonds National REDD+ et/ou d'autres structures du mécanisme financier REDD+ Expertise juridique pour l'établissement du Fonds National REDD+ Développement du plan de financement et/ou stratégie de mobilisation des ressources Conception d'un registre REDD+ | | | | | |
| 3 | | <p>2.5. Un niveau de référence / niveau d'émission de référence (NR/NER) est élaboré</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation des parties prenantes au processus d'élaboration du NR/NER Analyse des méthodologies possibles de construction du NR/NER Exercice participatif de détermination des circonstances nationales et des éléments clés du NR/NER (définition de la forêt, échelle, portée, etc.) | Qualité du processus d'élaboration du NR/NER | La Côte d'Ivoire ne dispose pas de NR/NER pour la REDD+ | <p>Un NR/NER préliminaire est défini et les discussions autour de sa validation nationale sont engagées</p> <p>Les parties prenantes impliquées maîtrisent le processus d'élaboration du NR/NER</p> | FAO | 230,000 |
| 4B | | <p>2.6. Analyse spatiale des bénéfices multiples de la REDD+</p> | L'analyse spatiale des bénéfices multiples prioritaires | L'information disponible sur les bénéfices multiples n'a pas été analysée dans le contexte de la REDD+ et des options stratégiques | <p>Une analyse spatiale des bénéfices multiples prioritaires basée sur les discussions des parties prenantes et sur les options stratégiques</p> | PNUE | 180,000 |
| 3. Un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) alimenté par des FE et des DA préliminaires et relié au Système d'Information sur les garanties (SIS) est conçu de manière transparente et les capacités nationales sont opérationnelles | | | <p>Accessibilité et transparence du SNSF et du SIS et des données nécessaires à leur fonctionnement</p> <p>Le nombre d'experts capables de soutenir le développement et la gestion du SNSF et du SIS</p> | <p>Pas de SNSF et les FE et DA sont dispersés et non répertoriés.</p> <p>Pas de SIS</p> <p>Les capacités nationales sont limitées et peu</p> | <p>Un SNSF relié à un SIS et à un système national d'archive (FE et DA) est fonctionnel et géré au niveau national</p> | | |

| PROGRAMME NATIONAL ONU-REDD / COTE D'IVOIRE (PN) | | | | | | | MINESUDD – SEP/REDD+ | |
|--|------|--|--|--|--|-----------------|----------------------|--|
| Objectif : Appuyer le Pays pour sa préparation au mécanisme REDD+ afin de lui permettre de répondre à ses engagements envers la CCNUCC | | | | | | | | |
| Résultats | R-PP | Réalisations principales et activités indicatives | Indicateurs | Point de référence | Cibles | Agence ONU-REDD | Budget (USD) | |
| 4A | 3.1. | <p>Les parties prenantes sont formées sur les méthodes de collecte et de suivi des DA et FE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation au contrôle qualité des cartes d'usage des terres et de l'analyse des changements - Formations sur l'utilisation de logiciels d'analyse cartographique open source - Formations aux techniques d'IFN, sur les équations allométriques, les facteurs de conversion, etc. - Formations à l'analyse des DA et FE pour la production de l'IGES - Formation à l'entretien et à la gestion du géoportail | <p>Le nombre, la nature et la diversité des formations dans le cadre du développement du SNSF</p> <p>Le nombre d'individus et d'organisations participant aux ateliers de formations ou ayant acquis de nouvelles connaissances dans chacun des domaines</p> <p>Le nombre et le profil des Consultants internationaux et nationaux recrutés dans le cadre des formations</p> | <p>adaptées aux requis techniques de la CCNUCC</p> <p>Les capacités nationales ne sont pas suffisantes et les OSC ne sont pas impliquées dans le suivi des forêts au niveau national</p> | <p>Les capacités techniques des parties prenantes impliquées dans le SNSF sont suffisantes au terme de la phase de préparation</p> | FAO | 100,000 | |
| 4A | 3.2. | <p>Les DA et FE existants sont compilés dans des bases de données</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des accords de partage des données (FE et DA) sont établis | <p>Les données (FE et DA) disponibles dans le pays et leurs propriétaires sont identifiés</p> <p>Le nombre d'accord de partage établi et le nombre d'institutions/organismes impliqués</p> | <p>Les données (FE et DA) sont actuellement dispersés dans les différentes institutions / organismes et aucun état des lieux précis n'est disponible</p> <p>Aucun accord bilatéral de partage des données n'est actuellement officialisé en ce qui concerne les Institutions</p> | <p>Des Consultants internationaux et nationaux spécialisés en télédétection, système d'information géographique, inventaires forestiers, équation allométriques, inventaire des gaz à effet de serre, etc. sont recrutés selon les besoins identifiés par la cellule MNV du SEP REDD+</p> <p>Les OSC s'approprient le SNSF et comprennent son fonctionnement</p> | FAO | 105,000 | |

| PROGRAMME NATIONAL ONU-REDD / COTE D'IVOIRE (PN) | | | | | | | MINESUDD – SEP/REDD+ | |
|--|------|---|---|---|--|-----|----------------------|--------------|
| Objectif : Appuyer le Pays pour sa préparation au mécanisme REDD+ afin de lui permettre de répondre à ses engagements envers la CCNUCC | | | | | | | Agence ONU-REDD | Budget (USD) |
| Résultats | R-PP | Réalisations principales et activités indicatives | Indicateurs | Point de référence | Cibles | | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Conception et alimentation d'un système national d'archivage (bases de données) avec les DA et FE existants | L'exhaustivité et la qualité des DA et FE existants dans le pays disponibles dans les bases de données | <ul style="list-style-type: none"> / organismes impliqués dans les activités liées au développement du SNSF Un MoU est en cours de validation concernant le projet de Surveillance Spatiale des Terres dans le cadre du soutien de l'AFD/C2D Aucune base de données ne centralise actuellement les DA et FE dans le pays | Des bases de données centralisant les DA et FE existants dans le pays sont disponibles et accessibles au sein du SEP/REDD+ | | | |
| 4A | 4A | <p>3.3. Des DA et FE préliminaires sont établis selon les besoins identifiés par le SEP REDD+</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'identification des besoins et à la compilation de données préliminaires complémentaires, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> Analyse historique du changement d'affectation des terres Développer et/ou vérifier la carte de stratification du couvert végétal Calculs préliminaires des FE à partir de relevés sur le terrain Compilation des DA et FE préliminaires dans la base de données Contrôle qualité des données produites Production d'un IGES test | <ul style="list-style-type: none"> Les besoins en données (FE et DA) complémentaires sont analysés, identifiés et approuvés par la CNREDD Le nombre de données (FE et DA) préliminaires établis suite aux études / mesures / analyses complémentaires menées La qualité et la transparence de l'IGES | <ul style="list-style-type: none"> Aucune analyse des besoins en données (FE et DA) n'a été réalisée Aucune donnée de qualité n'est disponible actuellement auprès de la CNREDD | <ul style="list-style-type: none"> Une liste priorisée des besoins en données (FE et DA) est établie avec les institutions / organismes partenaires et validée par la CNREDD La qualité des FE et des DA disponibles au terme de la phase de préparation répond aux engagements de la Côte d'Ivoire Ces DA et FE préliminaires complémentaires sont disponibles dans les bases de données et accessibles Ce travail préliminaire ouvre la voie à des analyses plus détaillées devant permettre de déterminer des FE et des DA répondant aux standards internationaux | FAO | 235,000 | |
| 4A | 4A | <p>3.4. L'entretien et le fonctionnement du géoportail pour</p> | Le portail pour le SNSF est opérationnel et alimenté par | Le portail pour le SNSF sera développé dans le | Un maximum de données (FE et DA) alimentent le portail pour le SNSF | FAO | 60,000 | |

| PROGRAMME NATIONAL ONU-REDD / COTE D'IVOIRE (PN) | | | | | | | MINESUDD – SEP/REDD+ | |
|--|------|--|--|---|---|------|----------------------|--------------|
| Objectif : Appuyer le Pays pour sa préparation au mécanisme REDD+ afin de lui permettre de répondre à ses engagements envers la CCNUCC | | | | | | | Agence ONU-REDD | Budget (USD) |
| Résultats | R-PP | Réalisations principales et activités indicatives | Indicateurs | Point de référence | Cibles | | | |
| | | le SNSF sont assurés | des données Un technicien est recruté pour assurer son entretien et son fonctionnement | cadre d'un appui ciblé de la FAO en 2014 | Le SIS est partiellement intégré au SNSF et son entretien/sa mise à jour est garanti | | | |
| | | 3.5. Un Système d'information sur les Sauvegardes (SIS) alimenté par des données préliminaires est conçu et intégré au SNSF | Un SIS préliminaire est opérationnel Un sommaire initial de l'information sur toutes les sauvegardes de Cancún est disponible | Le SIS se basera sur les données provenant de l'EESS conduite par la Banque Mondiale et sur l'analyse des avantages multiples | Les données sociales et environnementales sont recueillies Le SIS est conçu de manière participative et permet d'alimenter les Communications Nationales du Pays à la CCNUCC | PNUE | 160,000 | |

Tableau 2 : Allocations canalisées

| Allocations <i>pass-through</i> | | Première année | Deuxième année | Troisième année | Total |
|---------------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-----------|
| FAO | Coût du programme | 630,500 | 425,000 | 439,500 | 1,495,000 |
| | Coût d'appui indirect | 44,135 | 29,750 | 30,765 | 104,650 |
| PNUD | Coût du programme | 370,000 | 490,000 | 305,000 | 1,165,000 |
| | Coût d'appui indirect | 25,900 | 34,300 | 21,350 | 81,550 |
| PNUE | Coût du programme | 118,000 | 166,000 | 56,000 | 340,000 |
| | Coût d'appui indirect | 8,260 | 11,620 | 3,920 | 23,800 |
| Total | Coût du programme | | | | 3,000,000 |
| | Coût d'appui indirect | | | | 210,000 |

3. Dispositions relatives à la gestion et à la coordination

Le Programme ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est un partenariat des Nations Unies, dans l'esprit « Unis dans l'action » qui vise à appuyer les pays membres dans la préparation à la REDD+, sous l'égide de la CCNUCC. Il est composé par trois agences des Nations Unies, disposant de compétences complémentaires pour la REDD+ : la FAO, le PNUD et le PNUE. La Côte d'Ivoire est membre du Programme depuis 2011 et en a reçu une allocation financière de USD 3.210.000 en juillet 2014 pour un Programme National – objet du présent document.

Les structures d'organisation et de gestion du Programme ONU-REDD sont décrites ci-dessous :

Conseil d'Orientation

Le Conseil d'orientation d'ONU-REDD assure l'encadrement et la direction stratégique du Programme ONU-REDD. Il décide des allocations financières du Programme, conformément aux éléments budgétaires fixés dans le document-cadre d'ONU-REDD, et met en place des mécanismes de suivi afin de garantir la réussite du programme et l'utilisation efficace de ses ressources. Le Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD est chargé de la coordination des Nations Unies avec les acteurs REDD à l'échelle mondiale, par exemple le Comité des participants du FCPF de la Banque mondiale. Le mandat et le règlement intérieur du Conseil d'Orientation d'ONU-REDD seront mis à la disposition sur le site Internet du Programme ONU-REDD, www.un-redd.org. Un espace de travail ONU-REDD réservé aux utilisateurs autorisés, y compris les Pays membres est également disponible - www.unredd.net

Secrétariat

Le Secrétariat de l'ONU-REDD est au service du Conseil d'orientation ; il utilise les capacités des Agences des Nations Unies participantes, d'instituts de recherche et d'experts reconnus. Il veille à ce que les politiques et stratégies décidées par le Conseil d'orientation soient exécutées et respectées. Le Secrétariat administrera le processus de suivi et d'évaluation du programme national pour le compte du Conseil d'Orientation et de l'Agent administratif (MPTF). Il assume également la fonction de suivi et d'évaluation globale d'ONU-REDD qui inclut notamment le suivi des allocations aux programmes nationaux et de leur réalisation, ainsi que des avancées de l'ensemble de chaque programme. Il veillera à ce que des mécanismes de suivi soient appliqués.

Les principaux rôles du secrétariat peuvent être résumés comme suit : appui au Conseil d'orientation ; relations avec les partenaires et les entités externes ; assurance qualité et supervision des programmes nationaux ; assurance qualité et supervision des fonctions d'appui national inscrites dans le Programme dit global et suivi et gestion des connaissances.

Groupe de coordination des organismes des Nations Unies participants

Ce groupe réunit des représentants des trois Agences des Nations Unies suivantes : FAO, PNUD et PNUE. Il est essentiellement chargé de veiller à ce que les institutions participent de manière active et bien coordonnée à la mise en œuvre des objectifs de l'ensemble du Programme ONU-REDD, ainsi que de superviser le Secrétariat, conformément aux directions stratégiques et aux décisions du Conseil d'orientation. Ce groupe veille à ce que les

experts, équipes et bureaux des 3 Agences ONU-REDD appuient la mise en œuvre et le financement des programmes nationaux ainsi que leur contrôle-qualité. Il veille aussi à l'application des principes de l'ONU-REDD pour les programmes nationaux (cf. annexe 8).

Agent administratif

Le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires du PNUD est l'agent administratif du Fonds ONU-REDD. Ce Bureau administre les fonds sur la base des décisions du Conseil d'orientation et sert d'interface administrative entre les bailleurs de fonds, les 3 Agences des Nations Unies et les Pays bénéficiaires. La responsabilité du PNUD en tant qu'agent administratif est établie dans la politique « Responsabilité du PNUD lorsqu'il agit en tant qu'agent administratif dans les bureaux des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires et/ou pour les programmes nationaux des Nations Unies qui utilisent la modalité *pass-through* de gestion des fonds ». Il incombe au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires agissant en tant qu'agent administratif les tâches suivantes:

- (a) de recevoir les contributions des donateurs qui souhaitent apporter un soutien financier au Fonds ;
- (b) D'administrer les fonds reçus, conformément au mémorandum d'accord, y compris les dispositions relatives à la clôture du compte du Fonds et aux points y afférents ;
- (c) de décaisser les fonds, selon leur disponibilité, pour chaque organisme des Nations Unies participant, conformément aux instructions données par le Conseil d'orientation, en tenant compte du budget établi dans le document de programme approuvé, tel que modifié à tout moment par le Conseil d'orientation ;
- (d) de consolider les états financiers et les rapports, sur la base des soumissions remises à l'agent administratif par chaque organisme des Nations Unies participant, comme prévu par le mandat, et de les remettre à chaque donateur ayant contribué au compte du Fonds et au Conseil d'orientation ;
- (e) de fournir un rapport final, notifiant notamment que le Fonds a été entièrement dépensé ou que le compte a été clos, conformément aux modalités d'application du Fonds ;
- (f) de décaisser des fonds à tout organisme des Nations Unies participant pour tout coût supplémentaire lié à la tâche que le Comité directeur peut décider d'attribuer (conformément à l'article I, paragraphe 3), en vertu des modalités d'application.

Dispositions relatives à la gestion nationale du Programme ONU-REDD

Coordonnateur résident et organisations du système des Nations Unies

Le PN sera mis en œuvre à travers et avec l'appui des trois Agences des Nations unies de l'ONU-REDD. Le Coordonnateur Résident du système des Nations Unies aura un rôle de coordination stratégique et de supervision générale du PN, veillant à ce que les Agences des Nations Unies participantes remplissent leurs obligations. Le Coordonnateur Résident, avec les Ministres concernés, facilitera l'ancrage institutionnel et politique du PN dans les programmes et initiatives de développement du Pays. Il incombe au Coordonnateur résident de soutenir la conception de l'ensemble du programme sous la direction du Gouvernement, de superviser de façon permanente les activités du PN et de coordonner le système des Nations Unies avec la Commission Nationale REDD+ (CN-REDD+). Le Coordonnateur Résident facilite également le suivi et l'évaluation

permanents des activités du PN, conformément aux normes des Nations Unies et aux orientations fournies par le Secrétariat ou le Conseil d'orientation de l'ONU-REDD.

La FAO sera l'agence de coordination du Programme National ONU-REDD de la Côte d'Ivoire ce qui implique une responsabilité de coordination des Agences, l'application des règlements de l'ONU-REDD et la gestion de la préparation et de la soumission des rapports de suivi et évaluation.

Des missions conjointes ONU-REDD, idéalement avec la Banque Mondiale en sa qualité d'agence de mise en œuvre du financement REDD+ FCPF, seront régulièrement réalisées pour guider la mise en œuvre de ce programme national ainsi que de l'ensemble du processus national REDD+, et aussi pour préparer, dans la mesure du possible, des plans annuels conjoints de travail, assurer la coordination des interventions et du financement, apporter des solutions aux problèmes de mise en œuvre et bâtir les réflexions stratégiques et techniques sur les travaux REDD+. Ces missions conjointes seront ouvertes à d'autres partenaires internationaux impliqués dans l'appui technique et financier du processus REDD+.

Partenaires d'exécution nationaux

Le Programme National sera sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD) – en charge des activités REDD+ dans le Pays. En effet, conformément au *Décret n° 2012-1049* adopté en Conseil de Ministres du 24 octobre 2012, une Commission Nationale REDD+ (CN-REDD+) a été créée en tant que structure intersectorielle d'analyse, de conseil et d'orientation pour la mise en œuvre du processus de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts. Cette CN-REDD+ est composée d'un Comité National REDD+ chargé du pilotage d'ensemble, d'un Comité Technique Interministériel REDD+ (CTI-REDD+) chargé de la coordination sectorielle et d'un Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ (SEP/REDD+) chargé de la mise en œuvre. Dans ce sens, le SEP/REDD+ sera l'unité de gestion du Programme National.

La composition, les rôles et le fonctionnement de ces structures, résumés ci-dessous, sont détaillés dans le R-PP (annexe 3 – Dispositifs nationaux de gestion de la préparation à la REDD+) :

- **Le Comité National REDD+** : Il est l'organe suprême chargé de piloter l'ensemble de la stratégie nationale REDD+. Il est en effet chargé de définir les orientations et les directives du processus REDD+ ; approuver les plans de travail du Comité Technique Interministériel et du Secrétariat Exécutif Permanent ; assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD+ ; mettre en place un fonds national REDD+ et de fixer les modalités de gestion et de redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD+.
- **Le Comité Technique Interministériel** : Le Comité Technique Interministériel doit mettre en place des Comités Régionaux chargés de la mise en œuvre des décisions prises par le Comité National et le Comité Technique Interministériel au niveau régional. Ces comités régionaux auront la même composition que le CTI au niveau décentralisé. Chaque Comité Régional sera présidé par le Préfet de la région et son secrétariat est assuré par le représentant du Ministre chargé de l'Environnement, assisté du représentant du Ministre chargé des Forêts.

- **Le Secrétariat Exécutif Permanent** : Il a été mis en place pour gérer au quotidien la planification, la mobilisation des ressources financières, l'accompagnement technique et la dynamique participative du processus national de préparation au mécanisme REDD+. Plus spécifiquement, il est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la Stratégie REDD+ de la Côte d'Ivoire sous la supervision du Comité National et du Comité Technique Interministériel ; d'assurer la coordination des activités de surveillance des terres par télédétection et d'inventaire forestier avec l'appui des partenaires au développement ; d'assurer la mise en œuvre des activités REDD+ au niveau national et la participation du pays aux événements internationaux ; d'assurer la mobilisation des financements et des experts nationaux et internationaux ; d'assurer la gestion journalière du processus REDD+ et suivre les activités prévues dans le plan de travail annuel, afin qu'elles aboutissent aux résultats attendus ; d'assurer la coordination du processus REDD+ en Côte d'Ivoire avec les autres initiatives gouvernementales et les bailleurs de fonds et d'accompagner l'intégration des projets pilotes REDD+ dans le registre national REDD+.

- Le SEP/REDD+ sera composé de sept Groupes Thématiques dont les rôles sont définis dans le R-PP, (i) Information, éducation et communication (IEC) et déploiement dans les territoires, (ii) Convergence avec les filières agricoles (engagement du secteur privé) (iii) Stratégie et cadre de mise en œuvre, (iv) Projets Pilotes, (v) Evaluation socio-environnementale, (vi) Niveau(x) de Référence ; Surveillance et Mesure, Notification et Vérification, (vii) Suivi et Evaluation. Ces Groupes Thématiques seront regroupés en trois Cellules techniques en plus d'une cellule administrative, financière et logistique : une cellule « Information, communication et dialogue avec les parties prenantes », une cellule « Stratégies, Planification et projets pilotes et une cellule « Surveillance et Mesure, Notification et Vérification ». L'ensemble des unités opérationnelles sera supervisée au quotidien par le coordinateur adjoint de la CNREDD qui rendra compte au Secrétaire exécutif permanent coordonnateur de la CNREDD.

Par ailleurs, un Assistant Technique International fournira un appui dans la conduite du processus en Côte d'Ivoire à la CNREDD et sera placé sous l'autorité directe du secrétaire exécutif permanent, en sa qualité de coordonnateur pour une durée déterminée.

Le cadre juridique de la REDD+ en Côte d'Ivoire sera consolidé par l'amendement du décret 2012-1049 du 24 octobre 2012 pour le rendre plus cohérent et conforme aux objectifs. Un appui ciblé de la FAO a été validé pour engager des consultations avec les parties prenantes pertinentes pour formuler des révisions au Décret cité ci-dessus.

Un Fonds national REDD+ sera créé avec l'appui du Programme National pour gérer les financements additionnels REDD+ afin de promouvoir et canaliser les investissements REDD+. Un Registre national REDD+ ou une plateforme de gestion des données sur la REDD+ sera également conçu avec l'appui du Programme National afin de recenser les activités REDD+.

Comité de Pilotage du Programme National

Un Comité de Pilotage sera mis en place pour assurer la coordination opérationnelle du PN ONU-REDD / Côte d'Ivoire et pour servir d'interface de planification et de suivi du PN entre le Gouvernement, les 3 Agences des

Nations Unies et la Société Civile. Il fournira des orientations stratégiques quant à la mise en œuvre du Programme National.

Le Comité de Pilotage national sera présidé par un représentant du MINESUDD et co-présidé par le Coordonnateur Résident du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, ou leurs représentants. Il sera aussi composé du Représentant de la FAO, d'un représentant du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (engagé dans le processus REDD+), du Point Focal FLEGT, d'un représentant de la plateforme FLEGT/REDD+ de la société civile, d'un représentant du secteur privé, du Directeur du Bureau-pays du PNUD (ou son représentant), d'un représentant du PNUE et du Secrétaire Exécutif Permanent REDD+ (en qualité de Secrétaire). Des membres du SEP/REDD+, de l'équipe d'appui technique de l'ONU-REDD et d'autres parties prenantes pourront également y participer en qualité d'observateur, en fonction des besoins.

Des représentants d'autres Ministères, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers internationaux (tels que le FCPF, l'AFD, et la Facilité UE-REDD) pourront également être invités en qualité d'observateurs actifs, avec l'objectif de renforcer le travail conjoint sur la REDD+. Le Comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an (principalement pour approuver les plans de travail et les budgets annuels), ainsi qu'autant de fois que nécessaire, à la demande d'un de ses co-présidents.

Ses rôles principaux sont la coordination institutionnelle et l'orientation stratégique entre le pays et les organisations du système des Nations Unies engagés dans ce programme. Ses rôles spécifiques comprendront [cf. annexe 4 pour le draft des Termes de Références du Comité de Pilotage] :

- (i) approbation des plans de travail et budgets annuels ;
- (ii) examen et adoption des rapports annuels de progrès ;
- (iii) assurance de l'harmonisation du programme avec les priorités nationales et les documents PNUAD du pays ;
- (iv) analyse des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre, et révision si nécessaire ;
- (v) solution de problèmes dans la mise en œuvre ; et
- (vi) adoption d'accords ou décisions pour améliorer la mise en œuvre et l'impact du programme.

De plus et selon les besoins, un Conseil consultatif *ad-hoc* de haut niveau - composé par le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable et le Coordonnateur Résident des Nations Unies – pourra être constitué, afin de fournir des résolutions à un haut niveau politique concernant le Programme National et/ou les actions liées à la REDD+ et à la politique Climat connexes.

Unité de gestion du programme

Le SEP/REDD+ sera l'unité de gestion de ce Programme National et gèrera donc au quotidien le PN, dans le cadre de la coordination et de la mise en œuvre de l'ensemble des activités nationales REDD+, conformément au R-PP. Il garantira des réponses gouvernementales et intégrera la REDD+ aux processus nationaux de planification du développement. Comme détaillé ci-dessus, le SEP/REDD+ sera composée de 7 groupes thématiques regroupés au sein de 3 cellules techniques en plus d'une cellule administrative et financière:

- La cellule « **Information, communication et dialogue avec les parties prenantes** » (voir le détail de ses responsabilités dans le R-PP) - composée de 4 cadres dont les 3 points focaux régionaux.
- La cellule « **Stratégies, planification et projets pilotes** » (voir le détail de ses responsabilités dans le R-PP) - composée de 5 membres qui animeront les différents groupes thématiques.
- La cellule « **Surveillance et Mesure, Notification et Vérification** » (voir le détail de ses responsabilités dans le R-PP) - composée d'un cadre et de 3 experts thématiques.
- La cellule « **Administrative, financière et logistique** » (voir le détail de ses responsabilités dans le R-PP) - composée d'un expert national en gestion administrative et financière recruté dans le cadre du financement ONU-REDD.

Pour la construction de la Stratégie Nationale REDD+, dans lequel le PN ONU-REDD / Côte d'Ivoire jouera un rôle central, les instances suivantes seront créées ou engagées :

- Groupes thématiques : pour analyser les différentes options stratégiques REDD+ et, ensuite, les composantes clés de la Stratégie nationale REDD+.
- Task Force Interministérielle sur la REDD+ : pour alimenter les réflexions et la coopération entre secteurs et Ministères autour de la REDD+ ; elle a été lancée en mai 2014 et sera pilotée par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement.
- Plateforme FLEGT/REDD+ de la société civile : censée fournir les perspectives non gouvernementales sur la REDD+.

L'ensemble des cellules sera supervisé au quotidien par le Secrétaire Exécutif Permanent.

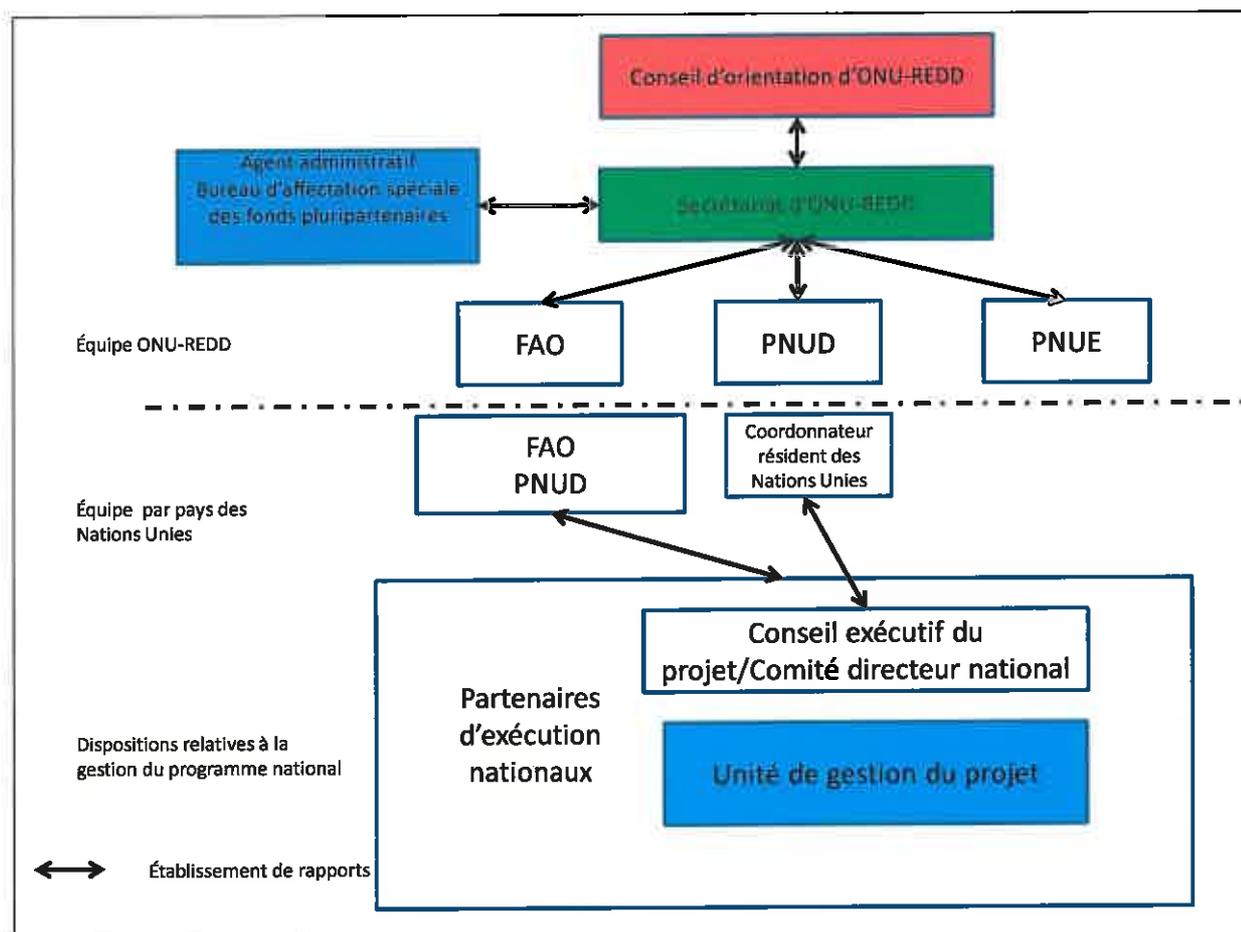
Le PN ONU-REDD / Côte d'Ivoire prévoit le recrutement d'un Conseiller Technique Principal (CTP), de niveau international pour fournir un appui de haute qualité dans le pilotage technique, la mise en œuvre quotidienne du PN, la coordination et la gestion des activités financées par l'ONU-REDD, ainsi qu'appuyer à la conduite du processus en Côte d'Ivoire. Le CTP sera placé pour 3 années sous l'autorité directe du Secrétaire Exécutif Permanent REDD+, en sa qualité de coordonnateur national REDD+. Cet expert international devra disposer d'une parfaite connaissance en matière de REDD+ et d'une expérience confirmée dans la gestion et la mise en œuvre de programmes de coopération. Le CTP sera recruté suivant les procédures de la FAO, en concertation avec le SEP REDD+. Situé dans les bureaux du SEP/REDD+, le CTP appuiera la mise en œuvre des chantiers des trois Agences ONU-REDD.

Les experts chargés de l'animation des groupes thématiques seront financés grâce à l'appui du FCPF. Le programme national ONU-REDD fournira le financement pour le recrutement du CTP, de l'expert en gestion administrative et financière (annexe 2 - Mandat du personnel à recruter dans le cadre du Programme National) et d'experts nationaux et internationaux thématiques en appui ponctuel selon les besoins. Cela permettra de renforcer l'appui-conseil à l'ensemble du processus REDD+ en mettant à disposition une expertise de haut niveau. Les recrutements ponctuels envisagés pour venir en appui à ces cellules techniques sont les suivants :

- **Experts MNV et NR/NER** : Experts chargés d'appuyer les activités en lien avec le développement d'un système de S&MNV et du NR/NER. Les experts seront recrutés suivant les procédures des Nations Unies (FAO) en concertation avec le SEP REDD+. Ils pourront être recrutés pour des formations, des études techniques, le développement de méthodologies ou de documents de planifications, etc. selon les besoins identifiés par le pays. Les profils seront définis en concertation entre le programme national ONU-REDD et le SEP/REDD+.
- **Expert international en appui-conseil au développement de la Stratégie Nationale REDD+** : Cet expert, avec un profil international et une longue expérience de la REDD+, sera chargé de coordonner les efforts de définition et de formulation des options stratégiques REDD+ (réalisation 2.2) et, par la suite, de la construction de la Stratégie nationale REDD+ (réalisation 2.3). Avec l'appui d'un expert national et l'ensemble de l'équipe du SEP/REDD+, l'expert international sera chargé de faciliter les relations entre les études techniques (menées sous financement de plusieurs partenaires, selon le R-PP, y compris l'ONU-REDD), l'évaluation stratégique sociale et environnementale (sous financement FCPF) et les délibérations des parties prenantes, ainsi que de fournir des formations sur la construction d'une stratégie dans le contexte de la CCNUCC, et d'alimenter le dialogue de politiques, les travaux de la *Task force interministérielle* sur la REDD+ et le dialogue entre le Gouvernement et les bailleurs.
- **Consultants nationaux et internationaux** : Experts à recruter temporairement pour la réalisation des services liés à plusieurs aires thématiques, par exemple, l'analyse des facteurs de la déforestation, l'évaluation des bénéfices multiples, la conception du Système d'information sur les garanties sociales et environnementales, etc.

Le fonctionnement logistique du SEP/REDD+ sera assuré principalement par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire (mise à disposition des bureaux et d'un véhicule, paiement des fournitures de bureau et de la connection internet). Le FCPF et l'AFD/C2D contribueront également aux frais de fonctionnement du SEP/REDD+ par l'achat de matériel informatique et de fournitures de bureau.

Figure 1 : Dispositions relatives à la gestion nationale d'ONU-REDD



Participation de la société civile et des communautés rurales

Les lignes directrices actuelles d'ONU-REDD relatives à la participation de la société civile et des peuples autochtones seront appliquées lors de l'exécution du programme national. Cela inclut les Orientations opérationnelles relatives à la participation des peuples autochtones et des autres communautés dépendant des forêts et les Lignes directrices d'ONU-REDD relatives au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Les composantes 1b et 1c du R-PP détaillent avec précision les différents groupes de parties prenantes, leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre du processus REDD+ ainsi que leurs engagements passés et à venir. Ces parties prenantes ont ainsi été divisées en 9 groupes (dont un groupe des communautés locales, un groupe pour les parties prenantes vulnérables et marginalisées, un groupe pour la société civile et les Autorités traditionnelles, en plus d'un groupe de l'administration publique, d'un groupe des partenaires techniques et financiers, d'un groupe des élus locaux, d'un groupe du secteur privé, d'un groupe des Universités et Centres de recherches et d'un groupe des médias) ayant chacun des rôles et responsabilités complémentaires.

Le PN ONU-REDD s'attachera plus particulièrement à la mise en œuvre d'un plan national de consultation et d'engagement de ces parties prenantes, actuellement en cours de préparation. De même, un élément clé de la réussite du PN sera le renforcement de la structuration de la plateforme de la société civile pour la REDD+/FLEGT.

Coordination avec d'autres initiatives REDD+

Comme énoncé ci-dessus, la Côte d'Ivoire utilisera une approche multipartenaire pour mettre en œuvre sa phase de préparation à la REDD+, avec notamment la mobilisation des appuis techniques et financiers de l'ONU-REDD, du FCPF, de l'AFD/C2D, de l'UE-REDD et de l'IRD (des discussions sont toujours en cours pour des appuis additionnels d'autres partenaires techniques et financiers, notamment pour le financement de projets pilotes). Le R-PP de la Côte d'Ivoire définit le partage des rôles et les allocations budgétaires pour chacun des partenaires internationaux engagés en Côte d'Ivoire et est le garant d'une coordination harmonieuse des divers appuis techniques et financiers.

La coordination des activités du PN avec les autres initiatives a été prise en compte depuis la phase de rédaction du R-PP en juillet 2013, avec notamment des rencontres multi-bailleurs durant chaque mission de l'ONU-REDD dans le pays mais également la tenue d'une mission conjointe ONU-REDD / FCPF pour la finalisation du R-PP (affinage des rôles de chacun) et sa validation nationale en mai 2014.

Cette collaboration multi partenaires avaient été initiée dans le cadre d'un appui financier de la FAO avec la mise en place de réunions de coordination bimensuelles des Partenaires Techniques et Financiers, coordonnées par le SEP/REDD+. Ces réunions sont essentielles à un renforcement des collaborations et sont prévues pendant la mise en œuvre du PN. De même, tous ces partenaires seront invités en qualité d'observateurs durant les réunions du Comité de Pilotage du PN ONU-REDD. Le SEP/REDD+ et le Conseiller Technique Principal auront un rôle déterminant à jouer dans cette coordination.

Utilisation du logo du Programme ONU-REDD

Lors de l'élaboration de produits de communication pour appuyer les activités du PN ONU-REDD, le logo actuel, disponible sur l'espace de travail et auprès du secrétariat d'ONU-REDD, devrait toujours être utilisé.

Lorsque le logo est redimensionné, ses proportions/dimensions et ses couleurs ne doivent pas être modifiées. Pour s'adapter à certaines mises en page (par exemple la conception des couvertures), la séparation entre le logo du Programme ONU-REDD et les logos des trois institutions est autorisée sur une page donnée. Le logo du Programme ONU-REDD ne doit apparaître que sur des supports d'information établis grâce au financement du Programme ONU-REDD. Avant toute distribution de support d'information portant le logo du Programme ONU-REDD, il convient de le soumettre au personnel du Programme ONU-REDD, appartenant idéalement aux trois organismes des Nations Unies participants. Le personnel du Programme ONU-REDD doit, à son tour, veiller à ce que l'utilisation du logo sur le support d'information soit soumise aux personnes habilitées en interne.

4. Dispositions relatives à la gestion du Fonds

Le Programme ONU-REDD est financé à travers le Fonds d’Affectation Spéciale Multipartenaires (FASM/MDTF), géré par un bureau autonome du PNUD, le Bureau du « Multi Partner Trust Fund »(MPTF), qui est donc l’Agent Administratif. Le Programme ONU-REDD utilise la modalité canalisée ("pass-through") pour la gestion des fonds, ce qui signifie que les fonds sont transférés du MPTF à chaque agence participante, selon la distribution budgétaire approuvée par le Conseil d’Orientation ONU-REDD en juillet 2014 et détaillée dans le tableau 2, ainsi que dans le Plan de Travail selon les catégories budgétaires harmonisées de Nations Unies (annexe 1). Les fonds sont transférés aux sièges de chaque agence de Nations Unies, qui alors les transféreront, selon leurs procédures internes, à leurs bureaux pays ou bien directement au partenaire national pour la mise en œuvre des activités. Le MINESUDD, à travers le SEP/REDD+, sera l’agence nationale officielle de mise en œuvre des activités du PN. En conséquence, au niveau national, le programme national ONU-REDD peut avoir jusqu’à trois lignes de financement différentes, à la manière d’un programme conjoint parallèle. Néanmoins, la coordination des activités et l’harmonisation des financements sont des principes de l’ONU-REDD qui s’appliqueront à ce programme (notamment avec l’appui du Conseiller Technique Principal à recruter) afin de faciliter la mise en œuvre.

À la vue de sa nature de Programme National ainsi que de programme conjoint des Nations Unies, les Agences des Nations Unies s’engagent à assurer l’appropriation et la gestion nationale de la mise en œuvre, ainsi que la cohérence de leurs procédures de financement (annexe 8). Par conséquent, la mise en œuvre nationale sera prioritaire sur une mise en œuvre directe par les agences. Les agences suivront les directives du système des approches harmonisées des procédures de remises d’espèces aux partenaires d’exécution, connu sous l’acronyme HACT (“Harmonised Approach to Cash Transfers”).

Par défaut, les Nations Unies appliqueront la mise en œuvre nationale et les options du HACT, si bien que des options hybrides ou alternatives pourront être agréées entre le MINESUDD et les Agences de l’ONU REDD concernées. Le PNUD applique déjà en Côte d’Ivoire la mise en œuvre nationale et les directives HACT, y compris avec le MINESUDD et le SEP/REDD+ ; cela s’appliquera aussi pour les composantes sous financement du PNUD dans ce PN (réalisations 1.3, 2.2, 2.3 et 2.4). Pour la FAO et le PNUE, qui sont en cours d’adaptation aux procédures HACT, des modalités de mise en œuvre hybrides seront agréées avec le Gouvernement et utilisées de façon provisoire, jusqu’aux résultats de la micro-évaluation du SEP/REDD+ (priorisée par le système des Nations Unies en Côte d’Ivoire), qui est censée recommander les modalités de gestion des fonds à appliquer par les Agences des Nations Unies dans le cadre des programmes de coopération, y compris ce PN. En attendant les résultats de la micro-évaluation du SEP/REDD+, la FAO utilisera l’implémentation directe ou des *Protocoles d’Accord* (« Letter of Agreement – LoA ») avec les partenaires de mise en œuvre agréés, selon des accords par activité avec le SEP/REDD+. Le PNUE réalisera des contrats ou des protocoles d’accord avec des prestataires de service agréés au préalable avec le SEP/REDD+. Une planification conjointe des activités des 3 Agences de l’ONU-REDD, et éventuellement avec le FCPF et d’autres partenaires internationaux, ainsi que des missions conjointes régulières, serviront à assurer une harmonisation des interventions et de la gestion des financements. Le Conseiller Technique Principal à recruter sera chargé de faciliter la mise en œuvre cohérente de ces financements.

Les possibilités en matière de gestion du Fonds et les instruments types ont été approuvés par tous les membres du GNUD. Leur utilisation sans modification lors de la mise en œuvre des programmes communs n'exige pas d'approbation supplémentaire de leur siège central. Les Équipes par pays des Nations Unies doivent donc s'efforcer d'utiliser les instruments normalisés. Si, pour quelque raison que ce soit, les instruments normalisés ne peuvent pas être utilisés, les sièges centraux doivent être consultés afin de connaître les autres possibilités qui existent. Les instruments et le détail de chaque possibilité de gestion du Fonds se trouvent dans la Note d'orientation sur l'élaboration de programmes communs.

L'agent administratif veillera à la cohérence entre le programme commun et les dispositions applicables des procédures administratives normalisées conclues entre les donateurs et l'agent administratif, ainsi que le mémorandum d'accord conclu entre les organismes des Nations Unies participants et l'agent administratif.

Le présent programme national sera mis en œuvre selon les procédures régissant les programmes conjoints des Nations Unies et s'alignera autant que possible avec les procédures nationales.

Les fonds seront décaissés en conformité avec les plans de travail et budget approuvés, ainsi que selon des termes de référence précis préparés lors de la mise en œuvre du programme. Le Conseiller Technique Principal (CTP), qui sera recruté par la FAO (au nom des trois organisations de l'ONU-REDD) avec avis de non objection du SEP/REDD+, sera placé sous l'autorité du Secrétaire Exécutif Permanent. Il appuyera le SEP/REDD+ dans la conception des activités, la gestion des recrutements, le suivi de l'ensemble des processus administratifs et financiers des organisations en fonction des besoins (le CTP sera aidé par un assistant administratif et financier national, ayant la maîtrise des procédures des Nations Unies, dont le recrutement est prévu dans le cadre du financement ONU-REDD). De plus, la mise en œuvre du programme sera conforme aux principes opérationnels établis par le SEP/REDD+, ainsi qu'aux accords pris par le Comité de pilotage du Programme national ONU-REDD / Côte d'Ivoire, aux principes opérationnels des Nations Unies et aux accords et recommandations des missions conjointes ONU-REDD et des évaluations conduites. L'avis de non objection du SEP/REDD+ sera nécessaire pour tout recrutement dans le cadre du PN.

Les Agences de l'ONU-REDD ont adopté un ensemble de principes de mise en œuvre des programmes nationaux qui visent à assurer une bonne coordination et l'harmonisation des procédures pour faciliter la gestion du programme du point de vue du partenaire national (annexe 8). Les organisations participantes des Nations Unies suivront ces principes lors de la mise en œuvre de ce programme en Côte d'Ivoire. La FAO jouera le rôle d'organisation leader, ce qui signifie, sur la base de ces principes, que la FAO sera responsable de l'avancement de la mise en œuvre de ce programme vis-à-vis du Groupe de Direction de l'ONU-REDD, assurera la coordination entre les organisations de l'ONU-REDD et coordonnera la préparation des rapports de suivi du Programme National. Dans ce sens, la FAO recrutera, sous réserve de l'avis de non objection du SEP/REDD+, le Conseiller Technique Principal en charge du suivi de la mise en œuvre du programme national.

Les financements seront mis à disposition selon les règles et procédures du Programme ONU-REDD. Ces procédures requièrent la soumission des documents suivants à l'agent administratif (le MPTF) par le Secrétariat ONU-REDD : (i) une copie du présent Document de Programme National signée, et (ii) un formulaire de soumission signé par le président du Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD. L'agent administratif mettra les fonds

à disposition des organisations de l'ONU participantes selon les modalités établies à la section II du Protocole d'Accord du MPTF lors de la réception des documents nécessaires. L'agent administratif devra notifier les organisations de l'ONU participantes et le Coordinateur résident des Nations Unies quand les fonds auront été transférés. Chaque agence de l'ONU participante devra établir un compte bancaire spécifique pour la réception et la gestion des fonds déboursés par l'agent administratif. Les organisations de l'ONU participantes bénéficieront de 7% de coûts d'appui indirects.

Les organismes de l'ONU participants ne feront aucun engagement au-delà des budgets approuvés. En cas de besoin de dépasser les budgets, l'agence de l'ONU concernée consultera les autres organisations de l'ONU participantes et soumettra une requête budgétaire supplémentaire au Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD via le Secrétariat.

5. Suivi, évaluation et établissement de rapports

Le R-PP contient dans sa composante 6 un cadre de suivi et d'évaluation de l'ensemble du processus national de préparation à la REDD+, qui sera le cadre de référence. Pour ce PN ONU-REDD / Côte d'Ivoire, un cadre de suivi spécifique se trouve en [annexe 7](#), et présente les indicateurs, points de référence, cibles, moyens de vérification, calendrier, partage des responsabilités et hypothèses et risques.

Les Agences des Nations Unies participantes, avec le SEP/REDD+, fourniront semestriellement des rapports descriptifs sur l'état des progrès de mise en œuvre, les résultats obtenus, les enseignements tirés et les contributions apportées au programme national, selon le canevas proposé par le Secrétariat ONU REDD. Il s'agira d'un rapport semestriel simplifié et d'un rapport annuel complet. Les rapports, qui pourront être révisés par le Comité de pilotage du PN, seront transmis au Secrétariat ONU REDD par la FAO, comme agence de coordination. Le Secrétariat ONU REDD les soumettra au MPTF ainsi qu'au Conseil d'orientation ONU REDD, tous les six mois.

Plus spécifiquement, et conformément au Mémoire d'accord ONU REDD, les Agences des Nations Unies participantes qui reçoivent des ressources de l'ONU REDD devront fournir à l'agent administratif les états financiers et les rapports suivants pour chaque programme national :

- Rapport descriptif et financier annuel pour le programme national pour chaque période de 12 mois se terminant le 31 décembre de chaque année (1^{er} janvier – 31 décembre), conformément à la date limite convenue entre les trois Agences des Nations Unies participantes et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri partenaire (voir l'établissement du rapport annuel type pour le programme national) ;
- Rapports descriptifs et financiers semestriels pour le programme national pour la période de six mois se terminant le 30 juin de chaque année (1^{er} janvier - 30 juin), conformément à la date limite convenue entre les trois Agences des Nations Unies participantes et le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri partenaire (voir l'établissement du rapport semestriel type pour le programme national) ;
- Un rapport descriptif et financier final pour le programme national, une fois terminées toutes les activités du programme national financées par le fonds d'affectation spéciale pluri partenaire de l'ONU-REDD, conformément à la date limite convenue entre les trois Agences des Nations Unies participantes et le

Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (voir l'établissement du rapport final type pour le programme national) ;

- Un état financier final certifié pour le programme national, à fournir au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture financière des activités du projet.

L'agent administratif doit établir des rapports intérimaires et financiers descriptifs et unifiés qui regroupent les rapports susmentionnés soumis par chaque organisme des Nations Unies participant qu'il doit transmettre au Conseil d'orientation de l'ONU-REDD par le biais du secrétariat. Par la suite, conformément au memorandum d'accord et à la procédure administrative normalisée, l'agent administratif soumettra les rapports descriptifs et financiers synthétisés à tous les donateurs du programme ONU-REDD. Le format normalisé et convenu des rapports intérimaires et financiers du GNUD sera utilisé. L'agent administratif soumettra également aux donateurs un état financier annuel certifié (source et utilisation des fonds).

Des missions d'appui-conseil technique et opérationnel des agences de l'ONU REDD seront conduites régulièrement afin d'assister le SEP/REDD+ et les parties prenantes REDD+ nationales sur la mise en œuvre du PN et d'en assurer sa qualité. Une évaluation à mi-parcours pourra être conduite afin d'analyser les progrès du PN et introduire des révisions ou corrections si nécessaire. Des évaluations indépendantes ou des audits¹ pourront être commissionnés sur base d'un accord du Comité de pilotage ou simplement par accord entre le SEP/REDD+ et les Agences ONU REDD.

Lors de la clôture, le PN mènera une évaluation finale indépendante². Elle vise à évaluer les résultats du programme et à en déterminer les effets et les impacts, y compris la viabilité. L'évaluation finale aura deux objectifs principaux : i) donner la preuve des résultats afin de satisfaire aux prescriptions relatives à l'obligation de rendre des comptes, et ii) promouvoir l'apprentissage, la formulation de commentaires et le partage des connaissances par le biais des résultats obtenus et des enseignements tirés entre les organismes des Nations Unies participant et les autres partenaires.

Les informations communiquées à la presse et aux bénéficiaires du Programme National ONU REDD / Côte d'Ivoire, tout le matériel publicitaire y afférent, les notifications officielles, les rapports et les publications, doivent reconnaître, dans la mesure du possible, le rôle du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, du SEP/REDD+, de

¹ L'agent administratif et les organisations des Nations Unies participantes seront audités selon leurs propres règles et réglementations et, dans le cas d'un Fonds Fiduciaire Multi Partenaires (en anglais « Multi-Partner Trust Funds » - MPTFs), en accord avec le Cadre pour l'audit des fonds fiduciaires multi donateurs qui a été convenu par les Services d'Audit Interne des organisations des Nations Unies Participantes et approuvé par le GNUD en septembre 2007.

² La disposition pour l'évaluation d'un Programme Conjoint des Nations Unies peut être budgétée sous les composantes de chacune des agences participantes. Une évaluation conjointe, dans laquelle les services d'évaluation de toutes les agences concernées participent au Groupe de Gestion de l'Évaluation est l'option préférée. Cependant, le bureau Évaluation de la FAO pourra également contribuer selon différents arrangements, si les conditions suivantes sont remplies : (a) son rôle dans l'évaluation et la validation des Termes de Référence et de la composition de l'équipe pour l'évaluation; (b) son rôle dans la révision du rapport intérimaire d'évaluation avant la publication du rapport final. Des salariés du Bureau Évaluation de la FAO peuvent participer en qualité de membres de l'équipe d'évaluation, mais ceci ne constitue pas une condition nécessaire.

l'ONU REDD, des donateurs de l'ONU REDD, des Agences des Nations Unies et/ou de toute autre partie concernée.

6. Contexte ou base juridique de la relation

Les organismes des Nations Unies participants (FAO, PNUD et PNUE) ont signé un mémorandum d'accord pour mettre en œuvre le programme collaboratif ONU-REDD, qui est entré en vigueur le 20 juin 2008.

Ce document de programme national est conforme aux dispositions relatives à la coopération/l'assistance signée par les institutions des Nations Unies chefs de file, associées à ce programme avec le gouvernement de Côte d'Ivoire. Pour le PNUD, le présent document fait suite au Plan d'action du programme de pays et à l'accord de base type en matière d'assistance qu'il a signé avec le gouvernement de Côte d'Ivoire. Toutes les dispositions de ce dernier s'appliquent donc au présent document. Conformément à l'article III de cet accord, la responsabilité en matière de sûreté et de sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD confiés au partenaire d'exécution, incombe à ce dernier.

Le partenaire d'exécution doit :

- mettre en place un plan de sécurité adapté et le tenir à jour en tenant compte de la situation sécuritaire du pays où le projet est mené ; et
- assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et à la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Pour la **FAO** (cf. **annexe 9**), le présent document est conforme à l'accord de siège conclu avec le gouvernement de Côte d'Ivoire, comme indiqué dans l'échange de courriers entre le gouvernement Côte d'Ivoire et la FAO le 12 septembre 1986.

Le représentant de la FAO en Côte d'Ivoire sera responsable, dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés, de tous les aspects des activités de l'Organisation dans le pays. Dans l'exercice de ses fonctions, le représentant de la FAO doit avoir accès aux différents niveaux administratifs appropriés en matière de politique et de planification dans les secteurs économiques de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, ainsi qu'aux autorités centrales de planification. Il doit maintenir un rapport étroit avec l'institution gouvernementale chargée de coordonner l'assistance extérieure et donc aider à tenir toutes les institutions gouvernementales concernées pleinement informées de tous les aspects des politiques et procédures du programme de la FAO en Côte d'Ivoire.

Pour le **PNUE**, conformément à sa position d'institution non-résidente dotée d'un mandat mondial de coopération technique et de renforcement des capacités, le document de programme national signé doit constituer la base juridique de la relation du PNUE avec le gouvernement de Côte d'Ivoire, dans le contexte du présent programme. Le PNUE travaillera en étroite coordination avec l'équipe chargée de l'administration du programme.

Les organismes des Nations Unies participants conviennent de déployer tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus au titre de l'ONU-REDD ne serve à soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme et à ce qu'aucun des destinataires des montants attribués par les organismes des Nations Unies participants n'apparaisse sur la liste tenue à jour du Comité du Conseil de sécurité de l'ONU, établie en vertu de la résolution 1267 de 1999. Cette liste est accessible à la page suivante : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. La présente disposition doit être incluse dans tous les contrats ou arrangements de sous-traitance conclus en application du présent document de programme.

7. Plans de travail et budgets

Le plan de travail et le budget du présent programme national ont été élaborés conjointement par les trois organismes des Nations Unies participants et le gouvernement de Côte d'Ivoire et sont présentés à l'annexe 1. Le plan de travail détaille les résultats escomptés, les réalisations et activités à mener dans le cadre du programme, les partenaires d'exécution, les délais et les apports prévus des organismes des Nations Unies participants. Un plan de travail et un budget annuels seront produits chaque année pour chaque organisme des Nations Unies participant, suite aux décisions des examens annuels/réguliers. Chaque plan de travail sera approuvé par le secrétariat de l'ONU-REDD et le Gouvernement de Côte d'Ivoire à travers du SEP/REDD+ et signé par les partenaires d'exécution.

Annexes :

1. Plan de travail annuel comprenant les rubriques budgétaires harmonisées
2. Mandat du personnel à recruter dans le cadre du Programme National ONU REDD / Côte d'Ivoire
3. Dispositif nationaux de gestion de la préparation à la REDD+
4. Mandat du Comité de Pilotage du PN
5. Matrice de réponse aux questions/commentaires sur le R-PP et le formulaire de soumission du Programme National
6. Communiqué final de validation du R-PP et note de synthèse de l'engagement ONU REDD
7. Cadre de suivi du PN ONU REDD / Côte d'Ivoire
8. Principes pour les Programmes Nationaux ONU-REDD
9. General Legal Provisions applicable to FAO